

Mon Bilan Prévention

**Décryptage du SFCD et mise en
perspective avec sa proposition
du Compte Personnel de Prévention**



Sommaire

- Introduction
- Et les chirurgiens-dentistes ?
- Comment ça marche ?
 - Deux dispositifs similaires calqués l'un sur l'autre
 - Comparaison de Mon Bilan Prévention & du Compte Personnel de Prévention
- Qui prend soin des 25-45 ans ?
 - Propositions du SFCD
- Bibliographie

Présentation du SFCD

Contacts

- Dr Nathalie Delphin, Présidente SFCD
- Aurélie Albac, chargée de communication SFCD
- Sylvie Ratier, juriste SFCD, spécialisée en droit de la santé

Introduction

Le SFCD se félicite pour la mise en place de **Mon Bilan Prévention** qui constitue un véritable point d'appui pour la prévention et une **réelle opportunité de mise en œuvre de sa proposition de 2018 : le Compte Personnel de Prévention (CPP)**, que nous avons présenté à M. **Dominique Pon, alors Directeur de la Clinique Pasteur**. Nous avons accueilli ce dernier lors de notre séminaire de printemps consacré à la **prévention**, le jeudi 17 mars 2016 à Toulouse.

Lancé depuis le **1^{er} janvier 2024**, le dispositif Mon Bilan Prévention est une formidable occasion de **passer d'un système de soin à un système de santé**. Il constitue un volet indispensable à la santé de tous, tout au long de sa vie. En effet, mon Bilan Prévention prévoit un temps d'échange dédié avec un professionnel de santé afin de dresser un bilan sur les habitudes et les modes de vie des patients à des âges clés. L'objectif étant d'aborder plusieurs thématiques de prévention prioritaires comme la prévention des maladies cardiovasculaires, la vaccination, l'activité physique, la sédentarité, les habitudes alimentaires, ou encore les addictions pour agir en amont et lutter contre l'apparition de maladies telles que le diabète ou encore certains cancers.

Et les chirurgiens-dentistes ?

Médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens sont appelés... **ET à la grande surprise du SFCD, les chirurgiens-dentistes NE SONT PAS concernés par cette action.** Pourtant, les chirurgiens-dentistes font partie des tout premiers professionnels impliqués dans LA PRÉVENTION.

Le chirurgien-dentiste est au contact de toute la population, de la naissance à la fin de vie. Il est un **maillon essentiel** dans l'amélioration des parcours de soins puisque que le lien entre la santé générale des patients et leur état bucco-dentaire n'est plus à démontrer.

En effet, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes bénéficient d'un programme de prévention spécifique, le Bilan Bucco-Dentaire (BDD), actuellement triennal et qui devient annuel en 2025, dès l'âge de 3 ans jusqu'à 24 ans.

Ce bilan cible également les femmes enceintes, à partir de leur 4e mois de grossesse et jusqu'à 6 mois après l'accouchement.

Enfin, les personnes vulnérables (personnes âgées et publics défavorisés), particulièrement touchées par les difficultés d'accès aux soins, bénéficient quant à elles, de mesures spécifiques : séance d'habituatation, bilan bucco-dentaire spécifique à l'entrée en établissement, actions « hors les murs » vers les enfants ou les personnes incarcérées, ou encore actes prévus spécifiquement pour les patients en ALD.

La pratique des chirurgiens-dentistes les place au cœur de la prévention. **Les écarter de cette nouvelle action est un non-sens absolu.** Aussi, le SFCD ne doute pas qu'il s'agit là d'un oubli, fâcheux.

Alors, intégrons au plus vite les chirurgiens-dentistes dans cette nouvelle mesure, afin qu'aussi les 45/50 ans et les 60/65 ans bénéficient d'un dispositif spécifique, dans l'attente d'un procédé applicable aux 25/45 ans.



**Le Compte
Personnel de
Prévention
2018**

★ COMPARAISON ★



**Mon Bilan
Prévention
2024**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Deux dispositifs similaires, calqués l'un sur l'autre.

Démonstration !

Le SFCD se félicite pour la mise en place de **Mon Bilan Prévention** qui constitue un véritable point d'appui pour la prévention et **une réelle opportunité de mise en œuvre de sa proposition de 2018 : le Compte Personnel de Prévention (CPP)**, que nous avons présenté à **Dominique Pon**, alors **Directeur de la Clinique Pasteur**. Nous avons accueilli ce dernier lors de notre séminaire de printemps consacré à la **prévention**, le jeudi 17 mars 2016 à Toulouse.

Le SFCD propose d'intégrer les chirurgiens-dentistes dans le dispositif Mon Bilan Prévention, maillon essentiel dans l'amélioration des parcours de soins puisque que le lien entre la santé générale des patients et leur état bucco-dentaire n'est plus à démontrer. **De même que la mise en place de mesures spécifiques pour les 25/45 ans**, car c'est à cette période-là que l'on s'oublie le plus.

Pourquoi ce comparatif ? Le CPP a pour objectif d'ouvrir une démarche globale de santé partant du patient en matérialisant la prévention et l'accès aux soins grâce à un outil personnel et personnalisé, à tous les âges de la vie. Mon Bilan Prévention part du même principe, hormis une grosse différence... l'oubli des chirurgiens-dentistes dans ce dispositif. Les écarter de cette nouvelle action est un non-sens absolu. Aussi, le SFCD ne doute pas qu'il s'agit d'un oubli, fâcheux.

Alors, intégrons au plus vite les chirurgiens-dentistes dans cette nouvelle mesure, afin qu'aussi les 45/50 ans et les 60/65 ans bénéficient d'un dispositif spécifique, dans l'attente d'un procédé applicable aux 25/45 ans

Ensemble, allons plus loin. Le SFCD salue cette première action de sensibilisation et de prévention individualisée.

Ensemble, ayons plus d'ambition et construisons le Bilan de Prévention de demain en intégrant les chirurgiens-dentistes dans ce dispositif.

CPP 2018

Compte Personnel de Prévention
proposé par le SFCD en 2018



PPP 2024

Plan personnalisé de Prévention
mis en place par le Gouvernement
en 2024



Activé librement par chacun,
à tout âge de sa vie



Les bilans prévention sont destinés à toutes
les personnes à des âges clés de la vie,
c'est-à-dire entre :

18 et 25 ans ;
45 et 50 ans ;
60 et 65 ans ;
70 et 75 ans.



Quel que soit son état de santé,
sa situation personnelle et économique



Pour tous les assurés sociaux



Universel, financé par la Solidarité Nationale



Les bilans prévention aux âges clés de la vie,
sont pris en charge à 100% par l'Assurance
Maladie pour tous les assurés sociaux,
sans avance de frais



Accessible via une
plateforme publique



Le Bilan de prévention donne lieu à la rédaction
partagée du Plan Personnalisé de Prévention
intégré sur le Dossier Médical Partagé
pour être transmis au médecin traitant

CPP 2018

Compte personnel de prévention

Bilan des risques et des leviers personnels

Amener le patient à connaître sa bouche

Amener le chirurgien-dentiste à évaluer l'état clinique et la situation globale du patient

Repérer avec le patient les points d'appui et les fragilités

Intégrer le chirurgien-dentiste dans l'équipe qui suit le patient

Consultation de promotion de santé bucco-dentaire

Activation des outils en fonction des besoins exprimés par le patient et/ou repérés par le chirurgien-dentiste

Éducation du patient :
alimentation, hygiène bucco-dentaire...

Accompagnement dans les différentes fonctions :
mastication, alimentation, phonation, respiration

Actions

Par des soins dentaires

Par l'éducation thérapeutique et l'accompagnement à vivre sereinement avec sa réalité clinique

Par l'orientation vers d'autres professionnels médicaux ou non...

Suivi et maintenance

Repérage par le patient et le praticien des signaux d'alerte de modification de l'état de santé bucco-dentaire

Mise en place et matérialisation d'un volet prévention dans le dossier patient

État des lieux avec le patient
(ce qu'il ressent + ce que repère le praticien)

Prescriptions d'actions et actes si nécessaire

PPP 2024

Plan personnalisé de prévention

Étape 1 : le repérage des risques individuels et la décision partagée des priorités à traiter

Échanger sur certaines thématiques de prévention prioritaires telles que la prévention des maladies cardiovasculaires, la vaccination, l'activité physique, la sédentarité, les habitudes alimentaires, ou encore les addictions

Identifier les facteurs de risque du patient

Aborder, selon les besoins et envies de la personne, les questions de santé mentale, santé sexuelle ou encore les déterminants de santé liés à l'environnement du patient

Étape 2 : l'intervention brève ou l'entretien motivationnel

Traiter un ou deux sujets prioritaires

Se baser sur des outils et méthodes qui suscitent et renforcent la motivation au changement d'habitudes (*livret d'accompagnement pour les professionnels*, plateforme e-learning, etc.)

Adopter une posture bienveillante et partenariale favorisant la confiance et les échanges pour susciter les modifications de comportements

Étape 3 : la rédaction partagée du Plan Personnalisé de Prévention

Le Bilan de prévention donne lieu à la rédaction partagée du Plan Personnalisé de Prévention, intégré sur le Dossier Médical Partagé, pour être transmis au médecin traitant

Le PPP permettra d'orienter le patient vers un parcours adapté (*orientation vers un ou des professionnels de santé, ressources en ligne, associations notamment sportives, ...*)

En cas de suspicion de pathologie non suivie ou non connue, le bilan doit être suivi d'une consultation médicale afin de permettre l'établissement d'un diagnostic. Le médecin pourra notamment réaliser un examen clinique complet et prescrire certains examens complémentaires

Cette consultation médicale pourra être suivie de consultations de second recours et/ou d'une prise en charge par d'autres professionnels (*psychologue, cardiologue, etc.*) dans le cadre d'un parcours de soins coordonné

Qui prend soin des 25-45 ans ?

Charge mentale, conciliation vie professionnelle et personnelle, réalisation de carrière, écoanxiété, précarité financière, quête de sens, pression sociale et recherche du bien-être, d'une part ;

Difficultés d'accès aux soins (désert en santé), non-recours aux soins généralistes et spécialistes (chirurgien-dentiste, gynécologue,...), soins non-couverts, d'autre part ;

Peur de mauvais diagnostics pour certains, santé "placée après tout le reste" pour nombre de femmes, enfin.

Cette période charnière, où les nouveaux comportements et pratiques se multiplient, y compris ceux à risques, est cruciale. Éliminer ces comportements délétères plus tard dans la vie est alors très difficile sans outils de prévention.

C'est pourquoi, selon le SFCD, la prévention, le repérage et l'intervention précoce sont importants pour favoriser l'efficacité des prises en charge et des suivis dans la mise en œuvre d'un parcours de santé adapté aux 25-45 ans. Il est donc primordial et nécessaire de les intégrer au Bilan de Prévention.

Être en bonne santé, c'est être en bonne santé physique et mentale, et ce, à tous les âges de la vie.

Le SFCD propose :

- Que l'accueil, l'écoute et l'accès aux soins des 25-45 ans soient facilités : accessibilité sur l'ensemble du territoire, non avance de frais.
- Que soit enfin établi le principe d'une consultation de prévention de longue durée en structure publique et en pratique libérale (chirurgien-dentiste) qui inclut le dépistage systématique des principaux risques sanitaires encourus à 25, 30, 35 et 40 ans : bilan bucco-dentaire, bilan de prévention.

Bibliographie

SFCD :

- Compte Personnel de Prévention
- CP : le SFCD ose et propose le Compte Personnel de Prévention
- CP : le Compte Personnel de Prévention : le virage vers la santé
- Livre blanc sur la Prévention

Mon Bilan Prévention :

- Mon Bilan Prévention : en quoi ça consiste ?
- Mon Bilan Prévention pour les professionnels de santé

Les 25/45 ans :

- Droit à la santé des jeunes: prévenir et favoriser l'accès et le consentement aux soins
- Inégalités des chances dans le recours aux soins des jeunes adultes en France

LE SFCD C'EST QUOI ? C'EST QUI ?

Le SFCD est un syndicat dont l'originalité est de représenter tous les modes d'exercice de la profession de chirurgien-dentiste :

- Libéraux
- Salariés
- Praticiens hospitaliers
- Universitaires
- Exerçants en centres mutualistes
- Exerçants en dispensaires...

Le bureau du SFCD et son Conseil d'Administration sont spécifiquement féminins.

Le SFCD fonctionne en travail collectif

la participation aux assemblées générales, aux réunions de travail, aux séminaires de réflexion est largement **ouverte aux adhérentes et supporters du SFCD.**

Des débats contradictoires dans un esprit de tolérance, de respect de la parole et d'écoute aboutissent à un positionnement partagé, quel que soit son mode d'exercice.

Tous les cadres sont bénévoles et œuvrent pour la défense de la profession et l'amélioration de la santé bucco-dentaire de nos concitoyens.

Ce travail se fait en coordination avec les autres structures, organisations, institutions professionnelles.



Le SFCD est un syndicat prospectif et dynamique.

Il va au cœur des problèmes pour défendre l'exercice de la profession tout en restant très attaché à la défense de l'éthique selon laquelle la santé n'est pas un commerce.

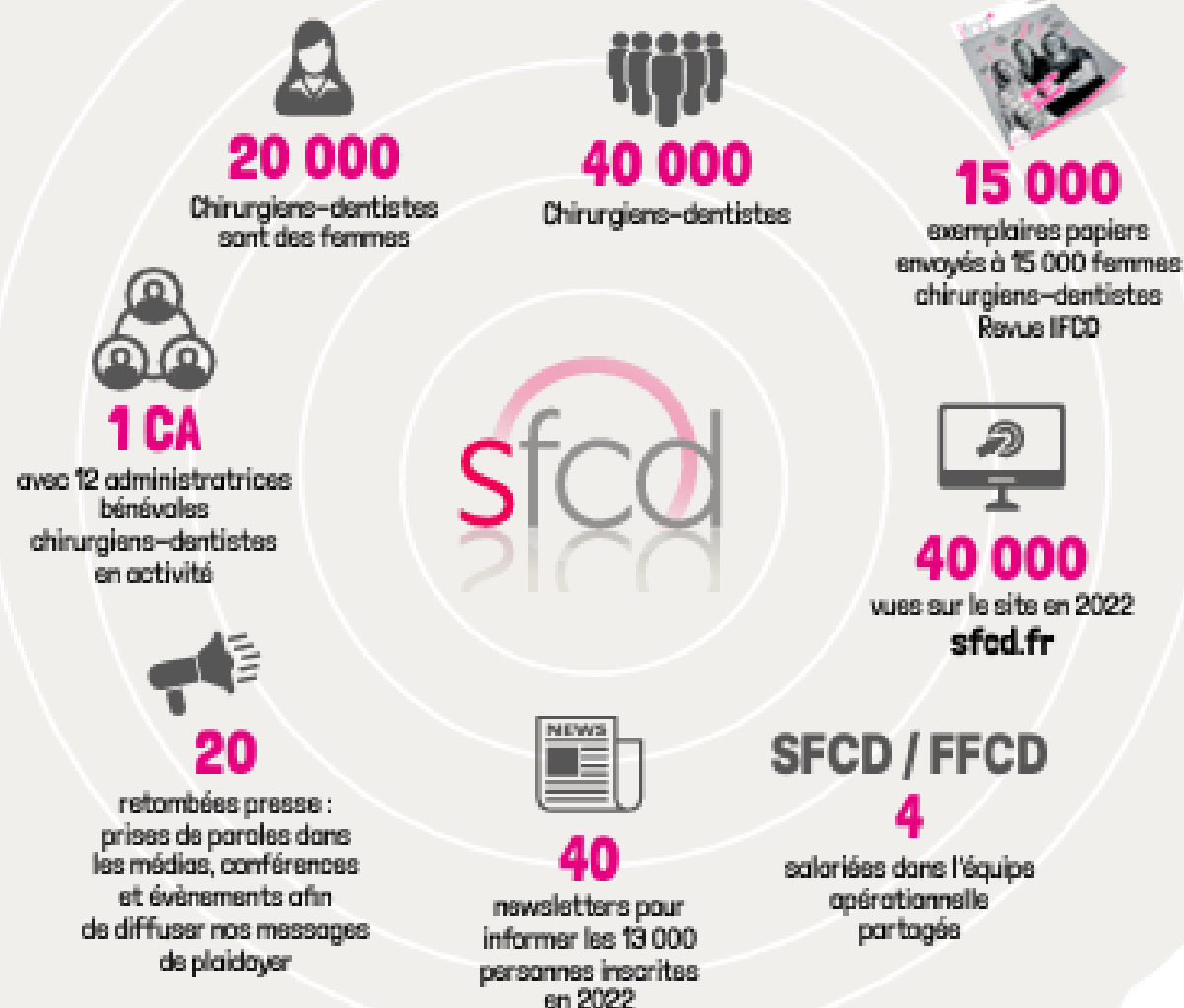
La défense des droits des patients et de la santé publique, faire entendre la voix des femmes et lutter contre toutes les formes de violences, sont ses priorités.

Chaque fois que nécessaire, il fait entendre sa voix pour relayer, directement, sans intermédiaire et sans conflits d'intérêts, les besoins spécifiques des chirurgiens-dentistes auprès des autorités compétentes.

LE SYNDICAT RELAYE DONC 5 AMBITIONS FORTES

- + La maternité et la parentalité
- + La lutte contre les violences faites aux femmes
- + L'organisation des soins dentaires dans les territoires
- + Le secret médical
- + La prévention

Des chiffres clés qui contribuent au rayonnement du SFCD



SFCD, DATE DE CRÉATION : 1935

- Une **gouvernance** spécifiquement **féminine** • Un conseil d'administration avec **12 administratrices**
 - **19 cadres régionales** de proximité • La **représentation de tous les modes d'exercices** (salariés, libéraux, omnipraticiens, étudiants, hospitaliers, retraités)
- **Exprime haut et fort ses convictions pour garantir une santé bucco-dentaire** au service de toutes et tous
 - Un partenaire de confiance durable et un **défenseur de la profession dentaire**
- **Le mode de diffusion de nos idées** : site Internet, revue IFCD, un organisme de formations (FFCD), réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram)



Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes
janvier 2024

Présidente SFCD

Dr Nathalie DELPHIN

email : nathalie.delphin@sfcd.fr

tel : 06.11.69.16.06

Chargée de communication SFCD

Aurélie ALBAC

email : aurelie.albac@sfcd.fr

tel : 06.74.07.26.88

Juriste SFCD

Sylvie RATIER

email : sylvie.ratier@sfcd.fr

tel : 06.30.21.46.57



SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 PARIS - sfcd.fr



*Suivez nos actualités sur nos
réseaux sociaux*